

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2015 à 11 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2014.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014.
- 7- Affectation du Résultat net de l'exercice 2014.
- 8- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I KALAA KEBIRA 4060 Sousse.

Le Président Conseil d'Administration

Projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 29/04/2015.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2014 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2014	10.399.378,856 D
+ Report à nouveau ex 2014	5.480.226,677 D
TOTAL (1)	15.879.605,533 D
- Dividendes à distribuer	à 5 475.600,000 D
Résultats reportés 2015	10.404.005,533 D
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,014 Dinars par action à partir du 2015

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.